



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 36131

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, dont les décrets d'application, qui concernent notamment la sécurité des ascenseurs, ne sont pas publiés. Au moment où les copropriétaires sont amenés à mettre à jour leur règlement, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation. - Question transmise à M. le secrétaire d'État au logement.

Texte de la réponse

Un projet de décret relatif à la sécurité des ascenseurs a été élaboré en concertation avec les partenaires concernés. Il précise en particulier les prescriptions relatives aux travaux de sécurité obligatoires, les dispositions minimales d'entretien et les conditions de réalisation des contrôles techniques périodiques. Ce projet de décret a été soumis le 27 novembre 2003 à l'avis de la Commission européenne et à celui des États membres, conformément à la directive européenne 98-34 du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques. Après le délai de trois mois imparti pour cette consultation, qui s'est terminée le 1er mars 2004, le projet a été examiné par le Conseil d'État le 16 mars dernier. Le décret est en cours de signature.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36131

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2175

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6872